

DEVENEZ PARTENAIRE du SDUS 93 tennis de table !



PARTENAIRES PREMIUM pour un soutien de 10 000 à 30 000 €

- Promotion des produits et services de votre entreprise auprès des adhérents du club
- Présence du logo de votre entreprise sur différents supports de communication du club (Site Internet, affiches des rencontres du championnat de France PRO, communiqués de presse...)
- Invitation des salariés de votre entreprise au Tournoi inter-entreprises organisé à la salle « La Raquette »
- Présence du logo de votre entreprise sur les équipements des équipes PRO du club
- Organisation d'une manifestation pour les salariés de votre entreprise dans l'équipement sportif « La Raquette »
- Présence d'un panneau publicitaire de votre entreprise dans l'équipement sportif « La Raquette »

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don, sous forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme ou une association pour soutenir une œuvre d'intérêt général.

En contrepartie, elle peut bénéficier d'une déduction fiscale. Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre les deux parties.

Déduction Fiscale : 60% sur le montant de l'IS dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaires H.T. Possibilité de report des dépassements sur 5 exercices.

Exemple : un don de 15 000 € permet une économie de 9 000 € sur le montant de votre impôt sur les sociétés.

Contactez NOUS !

01 48 23 05 95
contact@sdustt93.fr